



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-191

**COURSE D'ORIENTATION NOCTURNE
La « GSO'night 13^{ème} édition »
SAMEDI 13 JANVIER 2018**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'arrêté de police de M. FIGUIERE Pascal, Président du club G.S.O., pétitionnaire,

CONSIDERANT l'organisation d'une course d'orientation nocturne devant se dérouler dans les vignes et sur la chaume de GIVRY,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter des accidents, de prendre toutes mesures utiles pour réglementer la circulation et le stationnement.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

Le samedi 13 janvier 2018 de 17H00 à 20H00, la circulation et le stationnement seront interdits sur le pourtour de la salle des fêtes à toute personne étrangère organisatrice à cette manifestation.

La circulation sera momentanément interrompue Rue Léocadie Czyz pendant le départ de la course.

ARTICLE 2 :

La signalisation régulière sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

Les signaleurs postés au carrefour devront obligatoirement porter un gilet de couleur fluorescente.

Cet arrêté devra être affiché sur place pendant la durée de la manifestation.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le 12 décembre 2017

Le Maire,

Juliette Méténier-Dupont



DIFFUSION :

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS.fr et 03 85 44 43 52

Gendarmerie : 03 85 94 91 46

Journal de S&L : jsl-redacchalon@lejsl.fr

MAIRIE :

Affichage panneau

DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr

ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr

Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr

PETITIONNAIRE : pascal.figuere@gmail.com